



CAISSE DES ECOLES BAGNOLS-EN-FORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué le trente mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René BOUCHARD, Président.

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 7 – Représentés : 1 - Votants : 8

PRESENTS : René BOUCHARD, Yolande MEISSEL, Jérôme SAILLET, Sandrine GAY, Julia CASAS, Alexandre DUVEAU, Sophie PORQUET

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Marie-Paule GALL

ABSENT EXCUSE : Cécilia MAYNARD, Carole GUERIN

ABSENT : Régis REBOUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Maëva BASSO

Année 2024 - Délibération n°06

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

M. René BOUCHARD, Président, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;

Vu le conseil d'administration de la caisse des écoles du 21 mars 2024, dont le procès-verbal de séance est annexé à la présente délibération ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2022, et en vertu de la réforme des règles de publicité des actes,

« le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le ou les secrétaires »

Où l'exposé qui précède, le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 21 mars 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Le Président, René BOUCHARD



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 21 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 21 MARS 2024

Le Conseil d'Administration du Comité de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué, en date du 8 mars 2024, s'est réuni à 17h30, en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. René BOUCHARD

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 – Présents : 8 - Représentés : 0 – Votants : 8

PRESENTS : BOUCHARD René, MEISSEL Yolande, GALL Marie-Paule, GUERIN Carole, GAY Sandrine, CASAS Julia, DUVEAU Alexandre, PORQUET Sophie,

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR :

ABSENT EXCUSE :

ABSENT : REBOUL Régis, SAILLET Jérôme, MAYNARD Cécilia

La séance est ouverte à 17 H 35.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Marie-Paule GALL, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire procède à l'appel des membres. Il constate que le quorum est atteint.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Aucun membre n'a d'observation, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion est présenté par Mme MEISSEL.

Elle précise qu'il n'y a pas encore de Compte Financier Unique (CFU)

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2023

Mme MEISSEL est désignée présidente de séance.

M. le Maire quitte la salle.

Après avoir présenté le compte administratif, Mme MEISSEL le soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire retourne dans la salle.

4. Affectation des résultats 2023

Adoptée à l'unanimité.

5. Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif est présenté par Mme MEISSEL.

Concernant la location du bus, M. DUVEAU demande s'il ne vaudrait mieux pas acheter.

M. BOUCHARD répond que c'est plus cher, il faudrait un chauffeur de bus, l'entretien, l'assurance et une licence de transporteur publique. La location permet d'enlever certaines charges.

Mme DAUMAS confirme qu'il faudrait un agent dédié qui doit passer l'examen tous les 5 ans et il y a également des contrôles de la DREAL.

M. DUVEAU propose de faire un don de 7 tours informatique.

Mme DAUMAS précise que c'est la Mairie qui gère le matériel informatique. Elle va faire appel au fournisseur informatique afin de formater et d'installer le matériel.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BOUCHARD demande s'il y a des questions orales.

M. DUVEAU demande si les travaux de rénovation de l'école figurent dans le budget.

M. BOUCHARD répond qu'ils figurent dans le budget de la ville.

Mme MEISSEL précise qu'au niveau de la Caisse des Ecoles c'est uniquement l'aspect pédagogique.

La séance est levée à 18 h 10



CAISSE DES ECOLES BAGNOLS-EN-FORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué le trente mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René BOUCHARD, Président.

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 8 – Représentés : - Votants : 9

PRESENTS : René BOUCHARD, Yolande MEISSEL, Carole GUERIN, Jérôme SAILLET, Sandrine GAY, Julia CASAS, Alexandre DUVEAU, Sophie PORQUET

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Marie-Paule GALL

ABSENT EXCUSE : Cécilia MAYNARD

ABSENT : Régis REBOUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Maëva BASSO

Année 2024 - Délibération n°07

ACCEPTATION D'UN DON D'ORDINATEURS POUR LE GROUPE SCOLAIRE GAGLILOLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;

Considérant que la société, LABORATOIRES PHYTOCEUTIC, s'est rapprochée de la commune afin de remettre à titre gracieux 8 ordinateurs à destination du groupe scolaire GAGLILOLO.

Où l'exposé qui précède, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le don de la société LABORATOIRES PHYTOCEUTIC de 8 ordinateurs ;
- de dire que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Président, René BOUCHARD



CAISSE DES ECOLES BAGNOLS-EN-FORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué le trente mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René BOUCHARD, Président.

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 8 – Représentés : - Votants : 9

PRESENTS : René BOUCHARD, Yolande MEISSEL, Carole GUERIN, Jérôme SAILLET, Sandrine GAY, Julia CASAS, Alexandre DUVEAU, Sophie PORQUET

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Marie-Paule GALL

ABSENT EXCUSE : Cécilia MAYNARD

ABSENT : Régis REBOUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Maëva BASSO

Année 2024 - Délibération n°08 DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif de la Caisse des Ecoles adopté le 21 mars 2024 ;

Considérant qu'il est proposé au conseil d'administration de procéder au vote d'une décision modificative du budget de la caisse des écoles afin d'alimenter le chapitre « 041-opérations patrimoniales » en dépenses et en recettes afin de permettre l'intégration de 8 ordinateurs reçus à titre gracieux par la société LABORATOIRES PHYTOCEUTIC dans l'inventaire du budget de la caisse des écoles.

Considérant que ces ordinateurs étant à ce jour obsolètes, la valeur totale de ces biens a été évaluée à 100 €.

Considérant qu'afin de permettre l'intégration de ces biens à l'inventaire du budget de la caisse des écoles, l'écriture d'ordre suivante est nécessaire :

En dépense : 2183/041=100 €

En recette : 10251/041=100 €

Considérant qu'il est donc nécessaire d'alimenter le chapitre 041, afin de pouvoir effectuer cette écriture d'ordre budgétaire, sur les comptes suivants :

DECISION MODIFICATIVE N°1

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2183 : Matériel informatique | 0.00 € | 100.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-10251 : Dons et legs en capital | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 100.00 € |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 0.00 € | 100.00 € | 0.00 € | 100.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 100.00 € | 0.00 € | 100.00 € |
| Total Général | | 100.00 € | | 100.00 € |



Oui l'exposé qui précède, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget de la caisse des écoles selon le détail par chapitre ci-dessus.
- d'effectuer l'écriture d'ordre budgétaire permettant l'intégration du don d'ordinateurs à l'inventaire du budget de la caisse des écoles.

Le Président, René BOUCHARD



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 06/06/2024
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 06/06/2024

Date de convocation : 30/05/2024

Les membres du Conseil d'administration,

| | |
|------------------|--|
| BOUCHARD RENE | |
| CASAS JULIA | |
| DUVEAU ALEXANDRE | |
| GALL MARIE-PAULE | |
| GAY SANDRINE | |
| GUERIN CAROLE | |
| MAYNARD CECILIA | |
| MEISSEL YOLANDE | |
| PORQUET SOPHIE | |
| REBOUL REGIS | |
| SAILLET JEROME | |

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le



CAISSE DES ECOLES BAGNOLS-EN-FORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué le trente mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René BOUCHARD, Président.

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 8 – Représentés : - Votants : 9

PRESENTS : René BOUCHARD, Yolande MEISSEL, Carole GUERIN, Jérôme SAILLET, Sandrine GAY, Julia CASAS, Alexandre DUVEAU, Sophie PORQUET

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Marie-Paule GALL

ABSENT EXCUSE : Cécilia MAYNARD

ABSENT : Régis REBOUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Maëva BASSO

Année 2024 - Délibération n°09 **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AISSANCE AQUATIQUE**

Vu le Code de l'Education et notamment des articles R212-24 à 212-33-2

Considérant que l'école organise pour l'année 2024 des séances massées à la piscine pour les élèves de GS et CP dans le cadre de la prévention contre les noyades.

Considérant que par décision n°01/2024 du 6 mai 2024, le président de la caisse des écoles a demandé une subvention d'un montant de 3 312 € concernant des dépenses prévisibles pour le projet de séances massées à la piscine comprenant la location des bus pour les trajets et la location de la piscine.

Considérant que cette décision a été prise dans l'intervalle des réunions du comité de la caisse des écoles du fait de son caractère urgent.

Où l'exposé qui précède, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'acter la décision n°01/2024 du 6 mai 2024 concernant la demande de subvention d'un montant de 3 312 € concernant des dépenses prévisibles pour le projet de séances massées à la piscine comprenant la location des bus pour les trajets et la location de la piscine.

Le Président, René BOUCHARD